

COMMISSION REGIONALE DE L'ORGANISATION

SAISON 2025 – 2026

REUNION DU 22.SEPTEMBRE.2025

MEMBRES PRESENTS

MESSIEURS

CHAKOUR MOURAD

DEHEMCHI NAAMANE

GUERRADI

1°) TRAITEMENT DES AFFAIRES

Affaire n° 01 Rencontre JH.KROUMA - USM.BOUGAA (U 16) du 19.09.2025

- **Partie arrêtée à la 28^{ème} Minute de jeu de la deuxième période**
- **Vu la Feuille de match**
- **Vu le rapport de l'arbitre**
- **Vu le rapport du club USM.BOUGAA**
- **Attendu : que la rencontre sus visée n'a pas eu sa durée réglementaire**
- **Attendu que la rencontre s'est déroulée jusqu'à la 63^{ème} minute de jeu dans de bonnes conditions**
- **Attendu qu'après la blessure d'un joueur de l'équipe USMB et après 03 minute d'attente l'arbitre a constaté l'absence de l'ambulance de la protection civile et cela suite à un accident de circulation survenu en même temps de la rencontre**
- **Attendu que l'équipe USMB a refusé de ne prendre le jeu**
- **Attendu que l'arbitre de la rencontre a fait des mains et pieds pour convaincre le club USMB pour reprendre le jeu mais sans vains**
- **Par ces motifs : la Commission décide en application Du Circulaire N° 57 du 20.07.2025 Match perdu par pénalité au club USMB (U16) et en attribue le gain au club JHK par le score de 03 à 00 et déclare le club JHK qualifié pour le prochain tour**
- **En outre une amende de 50.000 DA est infligée au club USMB payable dans un délai d'un Moi (1^{er} Infraction)**